

École Marie-Rivier
PAVILLON LEGENDRE -
9066, 8^{ième} avenue, Montréal H1Z 2Y5 (514) 596-5344
PAVILLON LOUVAIN -
9200, 8^{ième} avenue, Montréal H1Z 2Y5 (514) 596-5340

Montréal, le 24 août 2020

Objet : Réussir ensemble une rentrée sécuritaire et bienveillante dans notre école

Chers parents,

Toute l'équipe-école est à l'œuvre pour finaliser les préparatifs du retour en classe et accueillir en toute bienveillance et sécurité les élèves, qui nous ont tant manqués. Nous sommes conscients que la rentrée scolaire 2020-2021 soulève un grand nombre de questions, tant par le contexte dans lequel elle s'exerce que par les défis d'organisation qu'elle entraîne. En prenant en compte les dernières directives du ministère de l'Éducation et de la Direction de santé publique, nous vous présentons les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. Nous espérons que cette lettre apportera les réponses que vous attendiez.

1- L'école à temps plein

Nos élèves fréquentent l'école à temps plein du lundi au vendredi selon le calendrier et l'horaire habituel.

2- Organisation des classes

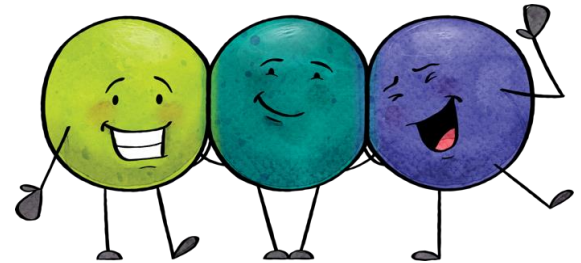
Dans la mesure du possible, les élèves d'un même groupe restent ensemble.

3- Accueil des nouveaux élèves du préscolaire

L'entrée en maternelle représente une étape importante pour les enfants. En cette période de pandémie de COVID-19, plusieurs d'entre vous n'ont pas eu la possibilité de visiter notre école avant que votre enfant entame cette belle transition vers le monde scolaire. Sachez que tous nos élèves seront accueillis avec bienveillance et que nous mettons tout en œuvre pour leur assurer un environnement stimulant et sécuritaire. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à visiter notre site Web <https://marie-rivier.csdm.ca/> qui représente une belle vitrine sur notre dynamique communauté éducative.

4- Récréations

Les récréations se dérouleront selon l'horaire habituel. La sortie des groupes sera légèrement décalée afin d'éviter les rassemblements. Chaque groupe aura un espace attitré dans la cour.



5- Port du couvre-visage pour les élèves

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves à partir de la 5^e année du primaire hors des salles de classe et dans les aires communes de l'école en présence d'autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Il peut être retiré en classe. Le couvre-visage n'est pas obligatoire pour les élèves de la 1^{re} jusqu'à la 4^e année inclusivement, mais il est recommandé, incluant dans le transport scolaire. Les parents ont la responsabilité de fournir un couvre-visage à leur enfant.

Comment mettre et enlever un masque

Pour mettre mon masque



Te laver les mains avant toute manipulation avec ton masque.



Prendre ton masque par les élastiques.



Passer les élastiques en arrière de tes oreilles.



Ajuste ton masque sur le haut de ton nez et en dessous de ton menton.



Pincer au niveau supérieur de ton nez.



Ton masque est correctement posé.

Pour enlever mon masque



Te laver les mains avant toute manipulation avec ton masque.



Retirer le masque en le saisissant par l'arrière des élastiques.



Enlever le masque en tenant les élastiques sans toucher la partie avant.



Placer le masque à LAVER dans un petit sac en plastique et le ramener à la maison le soir venu.



Se laver les mains sans oublier de laver l'extérieur du contenant qui a été touché.

demain l'école

Comment gérer les masques de vos enfants



1 Lorsque le masque est souillé, votre enfant doit l'enlever en le prenant par les élastiques.



2 Il doit immédiatement placer son masque souillé dans un sac prévu à cet effet afin de vous le ramener le soir venu.



3 Laver les masques souillés à l'eau chaude.



4 Faites sécher les masques à l'air libre afin de les garder plus longtemps.



5 Lorsque les masques sont secs, et après vous être lavé les mains, placez-les dans un sac prévu à cet effet.

Votre enfant peut ramener à ce moment les masques à l'école!

demain l'école

Consultez [le feuillet explicatif](#) concernant le port du couvre-visage dans divers contextes

6- Mesures sanitaires prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de l'école, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'école.

- a. Notre école ne disposant pas de suffisamment de toilettes à proximité de l'entrée du bâtiment pour le lavage des mains, des gels hydroalcooliques seront mis à la disposition des élèves. Cette opération sera effectuée sous la supervision d'un membre du personnel qui s'assurera de déposer une petite quantité de gel dans la main des enfants.
 - b. Afin de faciliter la distribution des gels hydroalcooliques le matin à l'entrée, les enseignants pourront également, si les élèves sont placés en rangs, sortir à l'extérieur et procéder à la distribution du produit pour chacun de leurs élèves. C'est pour des raisons en lien avec la santé et la sécurité des enfants que nous devons procéder de la sorte. Il est en effet important que soit appliquée la bonne quantité de gel, de la bonne façon, mais aussi afin de s'assurer que les enfants n'ingèrent pas le produit.
- Des solutions hydroalcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des élèves et du personnel pour procéder au lavage des mains fréquemment pendant la journée.
 - Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.
 - Les locaux sont nettoyés régulièrement.
 - Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, fontaines d'eau, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement.
 - Les élèves doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison.
 - Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves seront nettoyés le plus régulièrement possible.
 - Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour le personnel lors des déplacements hors des salles de classe.
 - Au préscolaire (maternelle 4 et 5 ans), le port d'un équipement de protection individuel par l'enseignant est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.
 - Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, le port du couvre-visage par le personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.
 - De l'équipement de protection individuelle supplémentaire est fourni à certains membres du personnel pour tenir compte de l'impossibilité de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre eux et les élèves.
 - Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour éviter les contacts.

- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.

Les autorités de santé publique ont produit une [marche à suivre claire](#) visant à informer les parents sur les principales actions qui seront mises en œuvre si un élève présente des symptômes de COVID-19, si un élève obtient un test positif, ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes.

Dans tous les cas, les parents seront avisés de la situation en cas d'écllosion et des mesures déployées dans les meilleurs délais par le CSSDM. Sachez que votre équipe-école est votre premier point de contact pour toute question relative à la COVID-19.

7- Procédure COVID-19 /Moyens dans l'école

Si un élève présente des symptômes en classe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- Une trousse d'urgence sera fournie (masques, lunettes, gants, etc.).
- La pièce est ventilée, nettoyée et désinfectée après le départ de l'élève

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement impliquent de prendre des précautions particulières quant à la transmission de germes par contact avec les surfaces. Les poignées de portes, rampes d'escalier et toute autre surface fréquemment touchée par les élèves et le personnel seront régulièrement désinfectées, mais la manipulation des objets dans les classes devra être limitée. Ainsi, les élèves ne pourront pas utiliser le matériel pédagogique ou les jeux communs à la classe : ils devront, autant que possible, manipuler leurs objets personnels.

8- Transport scolaire

Dans le contexte d'une rentrée scolaire en temps de COVID-19, la Direction générale de santé publique (DGSP) a émis de [nouvelles orientations concernant le transport scolaire](#). Compte tenu de la réduction de la capacité par autobus, l'offre de transport sera réduite, principalement pour les élèves qui fréquentent leur école de quartier. Ainsi, il est demandé aux parents qui le peuvent d'assurer le transport de leur enfant afin de réduire le nombre d'élèves devant être transportés. Aussi, il est important que les parents qui n'utiliseront plus le transport scolaire nous en fassent part sans tarder.

9- Déplacements dans l'école

Les mesures de distanciation physique d'un mètre entre les groupes-classes d'élèves et de deux mètres avec les adultes devront être respectées, que les activités se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur.

10- Fonctionnement du service de garde et heure du dîner

Le service de garde scolaire reprend ses activités habituelles dès le 27 Août pour les élèves du primaire (par contre, afin de nous laisser le temps de bien nous organiser, nous vous demandons, dans la mesure du possible d'envoyer votre enfant à partir du 31 août seulement) (tarification en vigueur, ratio habituel d'un adulte pour 20 enfants) en respectant les directives des autorités de santé publique. Toutes les mesures sanitaires prévues en milieu scolaire s'appliqueront en service de garde. Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes dans le service de garde.

Le matin au service de garde, vous pourrez reconduire votre enfant jusqu'à la porte, mais nous vous demandons de ne pas entrer dans l'école.

L'éducatrice qui est à l'accueil, vous fera un signe pour vous dire qu'elle vous a vu.

Le soir, nous accueillerons seulement trois parents (un de chaque famille) à la fois dans l'école. Les autres vont devoir attendre à l'extérieur avec les règles de distanciation sociale.

Pour le dîner à l'école, un lunch froid ou un thermos est à privilégier. La direction vous fera un suivi concernant la mesure alimentaire. Pour cette année, cette mesure n'a pas été reconduite mais des démarches sont en cours pour la reconduire.

N.B Pas de service de garde pour les élèves du préscolaire (maternelle 4 ans et 5 ans), le 27 et le 28 août

N.B Pour le primaire le service de garde et le service de dîner sont ouvert pour dépannage seulement le 27-28 Août

11- Cours à distance pour les élèves ayant une situation de vulnérabilité à la COVID-19

Le ministère de l'Éducation a demandé aux centres de services scolaires du Québec de mettre sur pied un service d'enseignement à distance pour les élèves qui ne seraient pas de retour en classe physiquement à la rentrée pour des raisons de vulnérabilité à la COVID-19 associées à une condition médicale particulière pour eux ou pour leur famille immédiate. **Si vous souhaitez que votre enfant soit exempté du retour présentiel obligatoire à l'école, veuillez nous aviser le plus rapidement possible.**

12- Un nouveau service pour les paiements

Nous vous annonçons également le déploiement du paiement par Internet à l'ensemble des établissements du CSSDM.

Les nouveaux états de compte vous seront acheminés à compter du 24 août. Ces derniers permettront l'affichage d'un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte.

13- Rentrée scolaire modifiée du 27 et 28 août 2020 sur la cour d'école

Pour éviter la frénésie de la première journée, vous allez recevoir dans les prochains jours le groupe-classe de votre enfant.



En attendant, voici l'horaire des arrivées pour les deux premiers jours.

Maternelle – 4 ans	Lettre entrée progressive	1 parent par élève
Maternelle – 5 ans	Lettre entrée progressive	1 parent par élève
1^{re} année	7h55	Cour du 1 ^{er} cycle Aucun parent dans la cour d'école
2^e année	8h15	Cour du 1 ^{er} cycle Aucun parent dans la cour d'école
3^e année	7h55	Cour du 2 ^e cycle côté Louvain Aucun parent dans la cour d'école
4^e année	8h15	Cour du 2 ^e cycle côté Legendre Aucun parent dans la cour d'école
5^e année	8h15	Cour du 3 ^e cycle Aucun parent dans la cour d'école
6^e année	8h30	Cour du 3 ^e cycle Aucun parent dans la cour d'école
Classe Langage 1-2-3	8h30	Cour 1er et 2e cycle Aucun parent dans la cour d'école

N.B Les élèves seront accueillis les deux premières journées d'école **à l'heure indiquée.**

Les élèves du préscolaire 4 ans dans le pavillon de Sainte-Dorothée déménagent au pavillon Louvain. C'est une bonne nouvelle.

À partir du 31 août, l'horaire habituel sera de mise, mais les entrées se feront à des endroits différents.

Classe langage : entrée par la porte du secrétariat

1ère : entrée par la porte du service de garde

2e année : entrée par la porte centrale de la cour d'école

3e année : entrée par la porte près de l'arbre

4e année : entrée par porte Numéro 4

5e année et 6e année : entrée par la porte à droite de la cour d'école (gymnase)

14- Plus de renseignements

L'école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d'un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s'épanouir. Nous en profitons pour vous remercier de votre compréhension et vous rappeler que notre équipe sera mobilisée, comme toujours, à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

En toute collaboration,

Carline Fontus

Directrice



Rachel Brassard

Directrice adjointe